



## EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

### Séance du 25 octobre 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Mohamed MAHALI**

Administrateurs en exercice : 26

Présents : 18

M. MAHALI	M. BOURRELY	Mme FORTIAS	Mme MATHERON
Mme BAGHDAD	M. CAVANNA	M. GARCIN	M. RICHARD
Mme BELLEC	Mme CHENET	M. GILLET	Mme SIDI DRIS
M. BEN MIHOUB	M. DE GEA	Mme JEROME	
Mme BERNARDINI	M. DOYER	M. MARKOVIC	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD

M. CARASENA	à	Mme MATHERON
M. MORENO	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 4

Mme CANTAREL	Mme MASSI	M. SMAILI	Mme VALVERDE
--------------	-----------	-----------	--------------

Nombre de votants (présents + représentés) : 22

<b>DELIBERATION</b> <b>23-63</b>  LE MURIER – LA SEYNE Projet de construction de 26 logements – Approbation du lancement du programme et du plan de financement prévisionnel	<b><u>23-63 – « LE MURIER » - LA SEYNE - PROJET DE CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS - APPROBATION DU LANCEMENT DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</u></b>  Mesdames, Messieurs,  Monsieur le Président présente le rapport suivant :  Dans le cadre du partenariat avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée, concernant le dossier ANRU, Toulon Habitat Méditerranée participe à la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux conformément à la convention NPNRU du centre-ville de la Seyne Sur Mer.  Afin de répondre à ces obligations, une opération de construction de 26 logements va être réalisée sur un délaissé d'environ 2 120 m <sup>2</sup> situé sur le groupe de « La Maurelle » propriété de THM, sis 108 rue Louis Martin Bidoure à La Seyne Sur Mer (section cadastrale AV n° 577).
---	--

Les caractéristiques de cette opération sont les suivantes :

Typologie :	Financement :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>11 T2 - 8 T3 - 5 T4 - 2 T5</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>5 PLUS</b> : 2 T2, 1 T3, 2 T4</li> <li>• <b>21 PLAI</b> : 9 T2, 7 T3, 3 T4, 2 T5</li> </ul>

Le bilan prévisionnel de l'opération se décomposerait de la manière suivante :

### PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL

	Montant H.T.	Montant T.T.C. (TVA 5.5%)
Charge foncière	691 279,59 €	729 299,97 €
Travaux	2 846 445,36 €	3 002 999,85 €
Honoraires et frais MOa	528 625,57 €	557 699,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 066 350,52 €</b>	<b>4 289 999,80 €</b>
Soit au logement	<b>156 398,08 €</b>	<b>164 999,99 €</b>

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant	Soit au logement
Subvention Etat	247 800 €	11 800 € / PLAI
Subvention MTPM	78 000 €	3 000 €
Prêt Action Logement	415 000 €	15 000 € / PLAI 20 000 € / PLUS
Prêt C.D.C.	2 090 000 €	80 385 €
<i>Fonds propres</i>	<i>1 459 199,80 €</i>	<i>56 123,07 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>4 289 999,80 €</b>	

Au vu de l'intérêt de cette opération et des objectifs de développement de THM, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à poursuivre toutes les démarches administratives et financières pour mener à bien le projet.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	22	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

**Article 1**

**APPROUVE** le lancement du programme et le plan de financement prévisionnel de l'opération LE MURIER à LA SEYNE SUR MER tels que présentés ci-dessus.

**Article 2**

**AUTORISE** la Directrice Générale à poursuivre toutes les démarches administratives et financières pour mener à bien le projet.

 Le Président du Conseil d'Administration,

  
Mohamed MAHALI